

CHARTRE D'HYGIENE

La Société Easy's, s'engage à respecter les plus strictes règles en matière d'hygiène afin de réduire à minima tout risque sanitaire pour son personnel comme pour les personnes accueillies ponctuellement au sein de l'entreprise.

Ainsi, la société Easy's s'assurera :

- De la propriété de ses sanitaires et de la mise à disposition de produits antibactériens
- De l'encadrement du contrôle de ces risques liés à la santé et de tout mettre en œuvre pour prévenir les maladies
- De la mise en place de moyens de préventions sanitaires notamment par l'affichage de la présente charte et d'un règlement intérieur
- De l'évaluation régulière de ces risques au travers notamment du Document Unique.

Chaque employé est responsable de sa propre santé et de celle des autres. Il doit s'assurer que toutes les consignes en matière d'hygiène seront respectées.

Patricia GABORY
Directrice Générale

Florence LIBS
Responsable d'Agence

Thibaut PICONE
Responsable B.U

